

Adresse du conseil général de Labrit d'un extrait du registre des délibérations pour la journée du 24 thermidor an II, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de Labrit d'un extrait du registre des délibérations pour la journée du 24 thermidor an II, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 25-26;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15762_t1_0025_0000_11

Fichier pdf généré le 05/11/2020

MONIER, administrateurs et MIGNARD, secrétaire général.
Collationné.

MARTIN, CORMIER, *secrétaire*.

41

Les commissaires des transports militaires, postes, relais et messageries adressent à la Convention nationale une somme de 8 603 L montant des dons volontaires que les employés de la septième commission exécutive et des agences desdits transports militaires, ont déposée entre leurs mains, pour être employée au soulagement des veuves et enfans de nos frères victimes de l'explosion de la poudrière de Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (68).

[Les commissaires des transports militaires, postes, relais et messageries, au Président de la Convention nationale, à Paris le 22 fructidor an II] (69)

Citoyen Président.

Nous t'adressons une somme de 8 603 L montant des dons volontaires que les employés de la 7^e commission exécutive et des agences des Transports militaires, des Postes aux lettres, des Messageries, des Relais et de la Navigation ont déposé entre nos mains pour être employée au soulagement des veuves, des enfans de nos frères victimes de l'explosion de Grenelle. La Convention reconnoitra dans cet acte d'humanité, le sentiment qui les dirige.

Salut et fraternité.

LIEVAIN, MOZEAUX, LESSERINO.

42

La société populaire de Grand-Bourg, district de la Souterraine, département de la Creuse, a fait déposer par les citoyens Lestang-Boscovir et Muiron, une tabatière, une paire de boucles, deux couverts d'argent, 18 L en numéraire, et 179 livres 10 sous en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (70).

(68) P.-V., XLV, 178. Mentionné dans C 318, pl. 1295, p. 13 en tant que don pour le soulagement des victimes du 14 fructidor. Reproduit dans *Bull.*, 26 fruct (suppl.); *C. Eg.*, n° 756.

(69) C 318, pl. 1295, p. 14.

(70) P.-V., XLV, 178. C 318, pl. 1295, p. 13.

43

La société populaire de Labrit [département des Landes] félicite la Convention nationale d'avoir écrasé ce colosse de vertu, ce tyran sanguinaire et ambitieux; elle l'invite à continuer sa marche sublime et à rester inébranlable à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (71).

[Le conseil général de Labrit adresse à la Convention nationale un extrait du registre des délibérations pour la journée du 24 thermidor an II] (72)

Le conseil général assemblé. Présents les citoyens : SARRAN maire, CASTANDET, DUPEYRE père, DUPEYRE fils, Planton CHAVE, DUPOIEY, Parage LAMARQUE, P. DUMOUTIE et FABERT notables présents et agent national.

Un membre a donné connaissance au conseil des heureux evenements arrives a Paris le 9 de ce mois. Sur ce le conseil arrête à l'unanimité, oui l'agent national qu'il sera fait à la Convention une adresse pour la féliciter sur son dévouement et la prier de rester à son poste jusque l'affermissement de la liberté et de l'égalité.

Ainsi signé au registre : SARRAN *maire*, DUPEYRE père, CHAVE, DUPEYRE fils, *agent national*.

Pour copie conforme. GAUBE.

Citoyens représentants

Nos cœurs simples et naïfs n'ont jamais scu flatter personne, libres come la nature dans nos vastes deserts les sans culotes de la commune de *Labrit* n'ont jamais ressenti l'influence de la caste patricienne; n'attendez donc pas de nous des louanges d'adulations mais la seule vérité, l'expression de nos sentimens. Depuis longtemps nous avons réprouvé ce vain *Colosse de vertu*, cet être sanguinaire qui gravissait sur vous, mais souvent trompés par la distance, nous n'osions de nos faibles yeux juger un homme placé au centre des lumières près du flambeau de l'univers. Mais enfin nous respirons plus à l'aise. La verité a déchiré le voile, vous l'avés terasé ce tyran abominable. Entendés les applaudissemens de la Republique entière. C'est aujourduy que la vertu est vraiment à l'ordre du jour; tremblés intrigants, vos efforts sont inutiles. Nos yeux satisfaits voyent encore reverdir l'arbre sacré de la liberté; Ah continués dignes représentants votre marche sublime, restés fidelles à *votre poste*. La vertu qui attend de vous son triomphe vous en fait un devoir, et la liberté qui sourit à l'abri de votre egide nous encourage à repeter votre serment.

(71) P.-V., XLV, 178.

(72) C 319, pl. 1307, p. 13.

La République ou la Mort.

SARRAN, maire, CASTANDET, CHAVE, DUPEYRE-fils, agent national, DUPRAT, DUPEYRE père.

44

Les administrateurs du département de police de Paris adressent l'état des détenus, au 22 fructidor, montant à 5 254.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (73).

[*Etat des détenus conforme aux feuilles journalières remises par les concierges des maisons d'arrêt du département de Paris, 22 fructidor an II*] (74)

Maison de justice du Département	584
Petite-Force	241
Pélagie	143
Magdelonnettes	132
Abbaye	40
Bicêtre	788
La Salpêtrière	443
Chambre d'arrêt, à la Mairie	34
Luxembourg	404
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	341
Picpus, faubourg Antoine	94
Les Carmes, rue de Vaugirard	174
Les Angloises, rue Victor	131
Les Angloises, rue de l'Oursine	90
Les Angloises, faubourg Antoine	60
Ecossois, rue des fossés Victor	72
Lazare, faubourg Lazare	273
Belhomme, rue Charonne, n° 70	19
Bénédictins Anglois, rue de l'Observatoire	86
Maison du Plessis	375
Maison de répression, rue Victor	49
Maison de Coignard, à Picpus	33
Montprin	47
Fermes	—
Caserne des Petits Pères	133
Caserne, rue de Sève	119
Caserne des Carmes, rue de Vaugirard	63
Vincennes	282
TOTAL GÉNÉRAL	5254

45

La société populaire d'Arles [département des Bouches-du-Rhône], dans son adresse à la Convention nationale, réclame pour que des citoyens soient envoyés au tribunal révolutionnaire

Un membre demande la parole, et convertit en motion la pétition présentée par les patriotes Monedier de la commune

(73) P.-V., XLV, 179. *Ann. Patr.*, n° 618.

(74) C 319, pl. 1307, p. 14. *Ann. Patr.*, n° 618; *Bull.*, 23 fruct.

d'Arles, en demande le renvoi au comité de Sûreté générale, pour y être statué dans le plus court délai. Cette proposition est décrétée (75).

Les patriotes monaidiers [mercantiers] (76) d'Arles félicitent la Convention sur la punition du tyran, ainsi que de ses complices. Ils se plaignent des vexations commises dans leur commune par [Couthon et Saint-Just et leur] (77) agent national qu'ils regardent comme un autre Robespierre [dont tous les coups d'œils sont autant de mandats d'arrêts] (78). Ils en demandent la traduction, ainsi que de 7 de ses complices, au tribunal révolutionnaire.

Le Blanc convertit en motion la demande des citoyens d'Arles. Il rend compte des dilapidations de cet agent national [dans le district d'Arles l'un des plus riches de la République] (79) et en rapporte entr'autres preuves, qu'un bien qui produisoit, toutes clauses remplies, 40 000 L de rente, n'a été vendu que 200 000. Le comité de Sûreté générale l'avoit fait mettre en arrestation et traduire à la commission d'Arles; mais elle a été suspendue et le crime reste impuni.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (80).

46

Un secrétaire fait lecture des procès-verbaux des séances du matin et du soir, sous la date du 15 fructidor : la rédaction en est adoptée (81).

47

Un autre secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 fructidor : sa rédaction est approuvée (82).

48

Un membre, au nom du comité des Finances, propose à l'Assemblée d'accorder 600 L de pension alimentaire et viagère au citoyen Falony [*sic pour* Fattori], qui travailloit à l'académie des sciences.

(75) P.-V., XLV, 179. Décret n° 10 813. Rapporteur : Cordier.

(76) M.U., XLIII, 380.

(77) *Ann. R.F.*, n° 282.

(78) M.U., XLIII, 380.

(79) M.U., XLIII, 380.

(80) *J. Mont.*, n° 133. Mentionné dans *Ann. R.F.*, n° 282; M.U., XLIII, 380; *J. Fr.*, n° 715; *J. Paris*, n° 618.

(81) P.-V., XLV, 179.

(82) P.-V., XLV, 179.